

18 FR. PAR AN.

LE REPUBLICAIN

5 CENT.

LE NUMERO.

JOURNAL DE LYON.

ABONNEMENTS.

Table with columns for Lyon, Rhone, Dep. and rates for 1 an, 6 mois, 3 mois.

ON S'ABONNE

A Lyon, rue Centrale, 3. A Paris, chez L'OLIVIER et Comp., rue Notre-Dame-des-Victoires.

REDACTION.

Les communications concernant la rédaction doivent être adressées au citoyen GRINAND. Toutes lettres et paquets non affranchis sont expressément refusés.

ADMINISTRATION.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé au citoyen BUREL, gérant. (Affranchir.)

ANNONCES.

Le Prix des Annonces est de 25 cent. la ligne. Le Prix des Réclames est de 50 cent. la ligne. Les annonces concernent les associations ouvrières, seront insérées gratis.

Les citoyens porteurs de pétitions pour le rappel du général Bugeaud sont priés de les rapporter au bureau du Republicain, dans le plus bref délai.

Lyon, 19 mars.

La liste civile de monseigneur Napoléon de Bonaparte, président de la République.

Non content des 1200 francs que nous lui payons par an, malgré la disposition formelle de la Constitution, monsieur de Bonaparte se fournit dans les gardes-meubles et magasins de l'état, de tous les objets mobiliers à sa convenance.

Au dernier bal de l'Elysée, les cristaux de la royauté brillaient étalés à profusion. Le chiffre L. P., surmonté de la couronne, fermée, resplendissait sur toutes les places, et pour les monarchiens, les vins et les sorbets n'en paraissaient que meilleurs.

Parbleu, M. de... je ne me trompe point, ce sont bien les cristaux des Tuileries. C'est ma foi vrai! et votre premier coup d'œil ne vous a point trompé, mon cher M. de... Eh bien donc, buvons à la santé de Louis-Philippe. Pardonnez-moi de ne pas accepter votre toast, car j'allais vous en proposer un en l'honneur d'Henri V. Mais il y a moyen de nous mettre facilement d'accord; buvons au retour du roi. Très bien, buvons... et vive le roi! Petits abbés, petits marquis de la place Beauveau, vous pûillez d'esprit et vous êtes admirables de courage.

Encore les soldats.

Pour savoir ce qu'on doit penser du progrès de nos doctrines dans l'armée, et de la sécurité qu'ont affectée quelque temps les royalistes à cet égard, il faut lire leurs journaux avec l'attention qu'ils méritent.

Voici comment l'Assemblée Nationale, l'un des plus furibonds, termine son article ce matin :

Nous disons au citoyen ministre de la guerre et au général Changarnier que le MAL EST PROFOND. PLUS PROFOND QU'ON NE LE CROIT, et qu'il faut immédiatement un remède : il faut le guerir radicalement par la fermeté de la discipline.

Nous prenons acte de l'aveu; mais ce qui n'est pas moins curieux et tout aussi gai à constater, ce sont les moyens que propose notre estimable confrère aux illustres

auteurs des derniers ordres du jour, pour détruire le foyer d'infection et préparer nos soldats à saluer bientôt, avec des cris d'enthousiasme, le drapeau sans tache de l'Enfant du Miracle, ou le retour du citoyen Joinville.

Un jurisconsulte lui assure, dit-il, qu'on peut assimiler les troupes de Paris à une armée en campagne et faire, en conséquence, juger par les conseils de guerre tous les crimes ou délits qui se rattachent à cette armée. Or, dit le savant dialecticien :

Il y a embauchage toutes les fois qu'on pratique à l'égard du soldat certaines manœuvres par écrit ou par paroles, dans le but de le détourner de ses devoirs.

Que font les socialistes, les corrupteurs de la société? Ils peignent aux soldats la dureté du service, l'inflexibilité de la discipline; ils l'invitent à briser les liens de l'obéissance et L'EMBAUCHENT, ENFIN, A LEURS DOCTRINES.

D'où il suit que toute tentative dans ce but, est passible des conseils de guerre et des peines portées par le code militaire.

D'où la conclusion, pour ne rien oublier, que quiconque aura, entre deux verres de bleu, prononcé, devant un soldat, le mot socialisme, sera, aux termes de la loi de nivôse an IV, puni de mort.

L'habit bourgeois ne nous sauvera pas plus de cette terrible pénalité que de la justice militaire, et il est de notre devoir de faire connaître à cet égard l'inflexible logique du criminaliste de l'Assemblée Nationale.

Le citoyen ministre de la guerre devrait donc mettre à l'ordre du jour de l'armée les articles de la loi, et prévenir qu'ils seraient inflexiblement appliqués à tout embaucheur, c'est-à-dire à tous ceux qui tenteraient de faire pénétrer dans les casernes les doctrines de révolte et de désordre.

La cour de cassation a déclaré que, dans le cas de complicité d'un bourgeois et d'un militaire, le conseil de guerre était compétent, ce qui embrasserait les agents secrets du socialisme dont les tentatives criminelles s'adressent à la caserne par de ténébreuses manœuvres.

En vérité, brave sœur, vous deviendrez, pour peu que ceci dure, le plus plaisant canard qui se puisse imaginer; nous vous engageons, tant que votre esprit sera agité par ces fébriles colères, à ne pas vous mêler d'argumentation scientifique.

Quand vous aurez reçu quelques douches, vous comprendrez que l'état de siège ayant cessé, grâce à Dieu; des régiments en garnison dans une ville de l'intérieur ne peuvent, sous aucun prétexte, être considérés, surtout en temps de paix, comme troupes en campagne.

Quand à l'embauchage, aux doctrines, vous aurez eu l'honneur de l'invention; mais comme jusqu'ici celui-là seul est réputé embaucheur, aux termes de l'article 2 de la loi de nivôse, qui, « par argent, par les liqueurs enivrantes ou tout autre moyen, cherchera à éloigner de leurs drapeaux les défenseurs de la patrie pour les faire passer à l'étranger, à l'ennemi ou aux rebelles, » vous voudrez bien nous permettre d'être fort tranquilles.

Où sont les bandes de rebelles? Nous ne voulons d'ailleurs, quant à nous, pousser personne à la rébellion contre la représentation nationale et la Constitution. Pour ce qui est des gens qui cherchent à entraîner et de l'ennemi, vous les connaissez beaucoup mieux que nous.

Votre jurisconsulte ne sait pas mieux enfin la jurisprudence que la loi, et votre ami le citoyen Dupin lui apprendra, pour peu qu'il ait recours à ses conseils avant de vous donner une autre consultation, que la Cour de cassation renvoie irrévocablement devant le jury les embaucheurs non militaires.

Par ces mots et tous autres qui seraient au besoin plus amplement développés, nous continuerons, au nez de votre Bartholo, et à la barbe parfumée de votre odorant généralissime Changarnier, à distribuer des numéros du Peuple gratis, en aussi grand nombre que possible; à prêcher le socialisme à nos frères les soldats partout où nous pourrions les joindre; à fraterniser avec eux dans tous les cabarets des barrières, en trinquant à la plus grande gloire de la République démocratique et sociale; à nous moquer, toujours avec eux, des modérés-enragés qui veulent faire égorger le Peuple par l'armée et l'armée par le Peuple, et à siffler les jurisconsultes de votre force qui ont besoin, pour sauver la patrie, de retourner d'abord sur les bancs de l'école. (Peuple).

On lit dans le Peuple que nous recevons ce matin :

« Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que deux des condamnés à mort dans l'affaire de la barrière de Fontainebleau, les citoyens Daix et Nourrit seront exécutés demain à sept heures du matin. »

Ainsi, nous voilà entrés dans la carrière des exécutions politiques. Nous voulions l'abolition de la peine de mort; les royalistes relèvent la guillotine!

Que les honnêtes gens jugent entre les royalistes et nous.

Les Paysans.

(Deuxième article.)

L'ignorance et l'usure sont la source de tous les maux qui accablent les producteurs agricoles; répandre l'instruction, réduire progressivement l'intérêt de l'argent sont donc les remèdes les plus efficaces à opposer aux envahissements de l'exploitation de l'homme par l'intelligence et par le capital.

Tel est le but que se sont proposé ces socialistes tant calomniés près de leurs frères des campagnes, en pouvaient-ils rêver de plus généreux? et pourtant c'est pour et à cause de ces desseins hautement avoués qu'on appelle sur eux l'exécration de ceux mêmes pour qui ils ont été conçus.

FEUILLETON DU REPUBLICAIN, DU 20 MARS.

LES

QUATRE SERGENS DE LA ROCHELLE.

PREMIERE PARTIE.

III.

La Caserne.

(Suite.)

— Nous avons été entendus! dit Pommier à voix basse. — Dieu veuille que non! le vent devait couvrir notre voix. — Il n'y avait pas de vent à cet instant, dit Raoulx; et puis la voix monte.

Il se levèrent et regardèrent avec attention de tous côtés, mais sans apercevoir personne.

Cet incident toutefois les émut assez vivement. Ils restèrent longtemps balancés entre la crainte d'avoir à se reprocher une imprudence dangereuse pour la corporation tout entière, et l'espoir de s'être abusés en prenant pour l'ombre d'un homme une de ces images capricieuses que les nuées dessinent sur la terre.

Quelques moments s'étaient écoulés, et ils demeuraient encore à cette place, lorsqu'une barque parut suivant le bord de la mer, extrêmement houleuse, et que ne frayait aucune autre voile.

Ce bateau, assez grand, n'était monté que par deux personnes, placées à une certaine distance l'une de l'autre; le marinier à la pointe, et, au milieu, un seul passager, que la voile pendante au mât cachait presque entièrement.

Lorsque la barque effleura le bord où les jeunes militaires posaient le pied, ces mots sortirent de derrière la voile :

— Ne craignez rien... c'est un ami qui vous a entendu... Il ne peut faire que des vœux pour vos projets.

Puis le bateau s'éleva sur une haute vague, redescendit rapidement, et se perdit bientôt dans le lointain.

Mais depuis cet instant, les jeunes gens, quoique bien plus étonnés, éprouvèrent pourtant moins de crainte, soit qu'ils eussent cru sentir un accent de vérité dans la voix qui leur avait parlé, soit que l'indiscrétion commise par eux n'eût pas réellement une bien dangereuse portée, tant qu'elle n'avait pas livré aux oreilles étrangères le lieu de réunion des carbonari et le nom d'aucun de ses membres.

Il restèrent longtemps sur le rivage à s'entretenir de cet étrange incident. Puis, Pommier termina ses récriminations contre cette soirée en disant :

Il y a huit jours que je devais rejoindre ma jolie Marthe à la fontaine des Fades, et la séance extraordinaire m'en a empêché... Aujourd'hui je devais la trouver ici, et l'orage nous sépare... Voilà deux fois de suite que mes rendez-vous sont perdus.

— Et nous donc, dit Goubin, sommes-nous plus heureux? — Enfin, reprit Pommier, je vais retourner passer la soirée avec Bories... Depuis que nous l'avons quitté, son air soucieux et absorbé ne me sort pas de l'esprit... Puis, j'ai hâte de me confesser à lui de l'indiscrétion que nous avons commise.

— C'est bien, dit Goubin. Moi j'irai faire enrager notre adjudant, le séminariste, en le battant à l'escrime.

— Il s'en vengera en te mettant aux arrêts.

— A la bonne heure! Je charbonnerai sur la muraille la figure de ce bel officier taillé dans le bloc d'un moine... Puis les échos de la salle de police rediront mes chansons.

— Je vous laisse tous deux rentrer au quartier, dit Raoulx, et je vais voir Lambert à la campagne... La pluie commence... mais tous les temps sont bons pour aller visiter notre solitaire.

Sous les murs du rempart les trois amis se séparèrent.

IV.

Lambert.

Lorsque Raoulx eut fait à peu près un quart de lieue dans la direction de Saint-Pierre, où il allait voir, dans sa maisonnette de village, le carbonaro-cultivateur, il aperçut à sa grande surprise Lambert arrêté au milieu des champs, et contemplant, avec la même consternation qu'il le faisait lui-même un moment avant, l'orage qui sévissait surtout sur le bord de la mer.

Ce qui étonnait en ceci Raoulx, c'est que depuis qu'il connaissait Lambert, il ne l'avait pas vu passer les limites du hameau isolé qu'il habitait, et lui supposait des motifs de garder cette existence retirée.

Le jeune sous-officier et l'habitant de la campagne, en se rencontrant un jour dans un petit café de Saint-Pierre, s'étaient compris au premier mot prononcé sur l'état des choses en France; ils avaient développé avec bonheur leurs opinions l'un devant l'autre, et s'étaient liés de cette affection parfaite, qui naît au premier moment lorsqu'on trouve dans une autre une partie de soi-même.

Depuis, ils n'avaient jamais cessé de se voir, et leur union s'était resserrée dans le sein du carbonarisme où ils étaient entrés ensemble.

Raoulx ne connaissait rien de l'existence passée de son ami, alors simple cultivateur à Saint-Pierre; et lorsque tout devait rendre Lambert suspect, son déguisement visible, son silence sur lui-même, son attention à se tenir caché, il était touchant de voir ce jeune homme l'aimer ainsi de confiance, sur un regard fier et doux, sur un accent ferme et sincère.

Cela se comprend : la classe qui vit de l'usure, du fermage et de la rente est justement celle qui, grâce à l'instruction, aux loisirs, est la plus intelligente. Pour défendre et maintenir son exploitation, elle emploie les armes qui sont presque exclusivement en ses mains : le capital, sans lequel la pensée reste emprisonnée, inédite; l'esprit et la science, qui déguisent la vérité et se servent des instincts grossièrement sollicités, des passions égarées pour conduire les hommes, les enchaîner en les divisant.

Les socialistes ont à lutter contre toutes les influences qui ont amené, établi et consacré l'asservissement des hommes; se sentant menacées plus vivement que jamais, elles redoublent d'efforts pour conjurer la véritable révolution qui doit terminer leur règne : la révolution économique. Un touchant accord entre le curé, le percepteur, le juge-de-peace et le maire (hommes de loi et gros propriétaires) entretiennent nos communes agricoles dans une sainte ignorance du mouvement des villes. Les uns tondent, les autres prêchent la patience aux moutons, et présentent les socialistes comme des loups affamés dont leur zèle et leur vigilance peuvent seuls les préserver.

Cependant, le paysan, tout empêtré qu'il est de préjugés, ne laisse pas que de réfléchir après le premier moment d'emportement sauvage. Il commence à se dire : On parle des partages et des communistes qui sont dans les villes et qui sont mes ennemis les plus dangereux; mais il me semble que le bourgeois qui me loue sa terre partage avec moi les récoltes quand elles sont faites, sans avoir mis la main à l'ouvrage; qu'il prélève sur mes vendanges les meilleurs produits; sur la laine de mes moutons les toisons les plus riches et les plus soyeuses; sur mes fruits les plus beaux et les mieux dorés, etc... sans avoir pris aucune peine pour les amener à bien...

M. le percepteur vient aussi, lui, réclamer sa part des fruits de mon travail, sous prétexte de protéger mon industrie qui n'en va pas mieux... L'Etat lui-même m'enlève ma richesse la plus précieuse, mes enfants, pour en faire des fainéants mieux habillés que les travailleurs.

Ma foi! voilà bien des gens qui partagent avec moi sans rien faire, et les partages sont moins loin qu'on voudrait me le faire croire! — S'ils partageaient au moins nos déboires; mais lorsque l'année a été mauvaise, le printemps pluvieux, l'été brûlant, lorsque mes blés ont souffert, lorsque la clavelée a décimé mes troupeaux, que mes foins n'ont pas rendu, ou que mes denrées n'ont pu trouver écoulement avantageux au marché, et que par suite mes fermages ou le paiement de l'intérêt hypothécaire sont en retard, propriétaire, percepteur, mettent à mes trousses les garnissaires, les hommes de lois, et je me vois dépossédé du champ arrosé de mes sueurs, engraisé de mes fatigues et de mes peines.

Ces réflexions arrivent à la pensée de plus d'un de ces paysans sur l'ignorance desquels on compte pour nous présenter, nous autres socialistes, comme des dévastateurs et des pillards. Comme elles sortent des faits eux-mêmes, il est impossible qu'elles ne fassent pas bon chemin dans les esprits, et il se pourrait bien qu'à force de répéter aux paysans que les villes sont remplies d'oisifs qui veulent partager des terres qu'ils ne sauraient cultiver, des produits que leur fainéantise est impuissante à engendrer, on les amène à réfléchir très judicieusement sur leurs relations avec les capitalistes et les usuriers, qui s'arrondissent à leurs dépens, sans faire œuvre de leurs dix doigts et par le seul fait d'une convention sur laquelle il est très possible et très urgent de revenir.

Le résultat pourrait bien tourner au profit de ce socialisme tant redouté, et les partages tant calomniés seraient à leurs yeux ce qu'ils doivent être, c'est-à-dire, ceux qui ne partagent que leurs misères et voudraient hâter le règne de meilleures institutions où les charges et les bénéfices de la société seraient plus équitablement réparties.

En effet, il ignorait le nom et la profession de cet homme, mais il lisait dans son âme à livre ouvert : il y voyait les principes d'honneur les plus austères, les intentions les plus pures, le courage le mieux affermi. Il pensait qu'avec un tel caractère, il n'avait pu dévier de la route du devoir dans le passé, et respectait les motifs qui l'engageaient à le tenir secret.

En ce moment il l'aborda en souriant, et lui témoigna sa surprise de le voir hors de ses parages habituels, et par un temps qui devait peu engager à pousser au loin ses excursions.

— Au contraire, c'est une journée de promenade, à moi, Lambert. J'ai bien le temps de rester moi lorsqu'il fait beau. Lorsque le soleil brille et que la population de la ville se répand de ce côté, l'espace des champs, l'air qu'on respire ne m'appartient plus... C'est seulement lorsque la campagne est inondée de pluie que je puis en prendre possession.

— Alors nous allons en jouir, dit Raoulx, accoutumé aux allures singulières de son ami, et en s'asseyant sur une pierre qui bordait un fossé.

L'eau ruisselait du grand chapeau de paille du paysan; dans la campagne le ciel était voilé, le bruit triste et monotone de la pluie remplaçait la voix des oiseaux; ce jour pâle et nébuleux semblait en harmonie avec l'expression de physionomie de Lambert, d'une gravité mélancolique.

Des qu'ils furent assis, celui-ci dit à Raoulx :

— A toi, mon ami, je puis bien te dire la vérité. J'étais venu jusqu'ici ce soir pour me rendre à la fête de Saint-Romain, et je regardais avec tristesse l'orage qui est venu tout-à-coup suspendre cette partie de plaisir.

Raoulx resta étourdi de ce projet si étrange de la part du militaire.

— Toi! à la fête! dit-il avec l'accent du plus vif étonnement.

— Tu regardes ma veste ronde et mon chapeau de paille, dit Lambert; mais tu me fais bien le plaisir de croire que je

L'éducation du paysan a pour adversaires dans les campagnes le curé et le vicaire, qui luttent dans l'immobilité et l'infirmité de leur religion révélée contre les progrès de la libre discussion. Un culte nouveau, celui de l'humanité, tend à rattacher les hommes à leur destinée terrestre et leur donne pour mission d'agrandir le domaine de la science appliquée. La résignation devient un vice dans le nouveau dogme; la révolte contre toute oppression, soit du monde extérieur, soit du monde politique, a produit toutes les merveilles de notre industrie et de nos sciences, a fait surgir mille individualités illustres, créé des hommes nouveaux en leur rendant la dignité et les sentiments nobles qui émanent de la liberté.

Désormais, il n'est plus possible de prêcher aux hommes la servitude, sous prétexte de récompense céleste... L'esprit humain a défini la justice humaine ainsi : Tout homme doit être le fils de ses œuvres. Les transformations qu'il fait subir aux forces naturelles et aux institutions qui le régissent rendent la vie plus facile à ses successeurs, qui ne sont en somme que lui-même à une autre période de temps; il récolte ce qu'il a semé, ainsi Dieu l'a voulu; car il est la sagesse aussi bien que la justice et la vérité; tout produit est une récompense du travail antérieurement fait; et désormais il n'est plus possible de déplacer l'idéal sous prétexte de l'agrandir, puisque toute la création est solidaire, et que chaque effort concourt au but assigné à l'univers.

Toute douleur doit trouver son remède, le mal ne doit plus être que le désir qui demande sa satisfaction, et chaque jour doit la préparer en l'épurant. L'humanité veut le bien-être, car le bien-être est le produit du travail et rien n'est grand, n'est saint aux yeux de Dieu comme le travail. (La suite à un prochain numéro.)

Correspondance particulière du RÉPUBLICAIN.

Paris, 17 mars.

Un journal prétend que l'Autriche regarde la guerre de Hongrie comme à peu près terminée, et que Windisch-graetz va prendre le commandement d'une seconde armée qui devra appuyer les opérations du feld-marchal Radetzky contre le Piémont, attaqué par trois points : la haute Lombardie, le centre et la rivière de Gènes par Massa.

— Les conservateurs se divisent à l'infini sur les questions de l'extérieur. Quant à l'Italie, les plus intelligents veulent que la France intervienne pour la rendre indépendante, mais monarchique avec la souveraineté temporelle du pape.

Que veulent donc les moins éclairés?

— Voici un bruit qui prend de la consistance dans la salle des Pas-Perdus.

Une proposition serait formulée par l'opposition ayant pour but de proroger l'Assemblée nationale jusqu'à ce que la gravité de la question extérieure permette au pays de se livrer avec calme et sans préoccupation aux opérations électorales. C'est ce matin, chez le citoyen Marrast, que cette question a été soulevée.

Bourges, 16 mars, le matin.

Mes chers amis,

Parmi les dépositions qui, hier, ont le plus impressionné l'auditoire, il faut citer celle du major Meynessier. Interrogé sur le colonel Rey, et le général Courtais en particulier, ce citoyen a rendu, dans sa loyauté de soldat et avec ce ton de franchise militaire qui plaît tant aux Français, un éclatant hommage aux accusés. Interrogé plusieurs fois, il a constamment répondu que, placé par les circonstances au milieu des républicains dans les premiers jours de la Révolution, il avait appris à les estimer et à les aimer. En se retirant, le brave Meynessier, qui a conquis sa croix et ses grades sous le soleil d'Afrique, a fait un profond salut aux accusés : cette touchante marque de

ne comptais pas assister à ce divertissement en cavalier galant... Je voulais seulement tourner un peu autour de l'enceinte, regarder à travers la cloison... ensuite, j'aurais pris la première coquille de noix venue pour suivre quelques-unes des barques pavoisées qui se seraient promenées en mer.

— Mais alors, dans quel but but.

— Je vois qu'il faut te l'avouer, répondit Lambert avec douceur et avec un peu plus d'abandon que de coutume. Ainsi, écoute, Raoulx. Dans les longues conversations que nous avons eues ensemble, les intérêts de la France, assurément les plus chers à nos cœurs, ne nous ont pourtant pas constamment occupés. En me donnant toute ta confiance, tu m'as avoué que tu aimais Gilberte Daubray et que tu espérais l'épouser.

— Eh bien? quel rapport?..

— Eh bien! aujourd'hui, je savais par toi que Gilberte... Gilberte que tu m'as dit si belle, si charmante, serait à cette fête, et je voulais la voir.

Raoulx resta interdit et dit avec l'accent du doute :

— Cette démarche que tu faisais... dans un intérêt extrême pour moi... mais sans me prévenir, me semble étrange.

— Non, répondit Lambert en souriant, ce n'était pas comme ta fiancée, comme celle qui doit décider du bonheur de ta vie, que je désirais connaître Gilberte Daubray... c'était pour moi-même.

Le jeune homme fit un brusque mouvement en arrière, avec une expression très marquée de stupeur et de mécontentement.

Il n'est pas sans exemple, en effet, qu'en écoutant les interminables récits de l'amour, le confident devienne amoureux par tradition de la femme dont il entend sans cesse vanter les charmes... Et Raoulx, naturellement jaloux, ombrageux à l'excès en tout ce qui touchait Gilberte, eut un instant d'insupportable soupçon...

Mais il regarda fixement Lambert.

respect a vivement frappé tout le monde.

On disait généralement hier que l'accusation était démentie; que les dépositions des témoins l'avaient entièrement lacérée; que celle du citoyen Lamartine, entre autres, qui avait appelé le 15 mai une étourderie populaire, avait percé à jour le réquisitoire. Enfin, que Blanqui, en la dépêchant ainsi qu'il le fait, l'avait rendue impossible; que désormais l'accusation ne peut plus être soutenue sérieusement. Il est certain que si le jury n'a pas, d'avance, pris la résolution de condamner, l'acquiescement d'un grand nombre de prévenus ne laisse aucun doute.

Une de ces scènes désagréables, comme les réactionnaires en ont quelquefois, a eu lieu entre le sieur Degoussé et Eugène Raspail. Le questeur a été pour dire bonjour à Raspail : celui-ci, qui n'a pas l'air d'être patient, et qui avait sur le cœur les tirades mélodramatiques, dont Degoussé nous avait donné la parade, l'a vertement repoussé. Devant tout le monde, il lui a dit, en plein auditoire, de ces choses que l'on n'entend jamais avec plaisir, et qu'un journal ne pourrait répéter. J'ai demandé à Camille Raspail quelques uns des discours de son père; il m'a répondu qu'il ferait son possible, mais que jusqu'à ce jour son père n'avait rien écrit et rien donné; qu'au surplus, demain nous irions le voir dans sa prison. Souvent il parle des Lyonnais, et je peux, en quelque sorte, me considérer de sa famille. J'irai aussi voir Blanqui; je voudrais connaître son opinion sur l'issue du procès. Je vous la communiquerai.

L'audience va commencer. Adieu fraternel.

Bourges, 16 mars. Soir.

La séance aujourd'hui a été froide et sans intérêt. On comptait sur Ledru-Rollin, et il a fait défaut à la curiosité publique. Sa position, du reste, eût été assez embarrassée; lui, l'un des membres du gouvernement provisoire, de ce gouvernement qui s'est montré si au-dessous de sa mission; lui, l'un des membres de la commission exécutive, qui, en cette qualité, a dû ordonner ou sanctionner l'arrestation des prévenus du 15 mai! que serait-il venu faire ici, aujourd'hui que toutes les dépositions ne sont pas terminées? Rien. Charger les accusés? Mais c'est impossible, il ne le ferait pas : les défendre? mais il se blâmerait lui-même; il se contredirait ainsi que Lamartine l'a fait hier. Ledru-Rollin devait donc s'abstenir jusqu'à nouvel ordre; il l'a fait, et il a bien fait.

La déposition la plus importante aujourd'hui a été celle du citoyen Detours, représentant. Il a déclaré que Barbès lui avait toujours paru plein de générosité et de dévouement. Le 14 mai, il était à la réunion Taitbout où il n'a entendu que des discours très modérés.

La manifestation du lendemain devait être éminemment pacifique; grand fut son étonnement lorsque, le 15 au soir, il apprit l'arrestation de Barbès à l'Hôtel-de-Ville. Barbès, pour donner au témoin l'explication de sa conduite, car ce n'est pas pour se défendre, dit-il, qu'il prend la parole, dit qu'il a constamment désapprouvé la manifestation, mais que, quand il a vu la chambre dissoute et les représentants accepter cette dissolution en quittant leur place, il a été à l'Hôtel-de-Ville.

Barbès répond à ce témoin :

« Un gouvernement provisoire se formait, j'ai été, dans les circonstances où l'on se trouvait, à l'Hôtel-de-Ville, mettre au service de la nation la popularité que mes amis m'avaient faite. J'ai cru sérieusement l'Assemblée dissoute; cette erreur, que je partageais avec beaucoup d'autres, je la paierai par la déportation, rien de plus naturel... Ces paroles dites simplement font un grand effet sur l'auditoire.

Vient ensuite un tailleur de la ville de Troie en Champagne, comme il dit lui-même. Il est capitaine adjudant-major de sa garde nationale; il se pose en troupier, fort sa voix et fait des gestes; il a mis l'épée à la main, prêt

L'aspect de celui-ci était plus digne, plus élevé que jamais. Avec ses trente-six ans, sa forte tête sur laquelle le soleil, en bronzant le teint, avait éclairci les cheveux, son visage mâle et fier, mais déjà sillonné de rides, un amour de jeune homme eût été en lui ridicule et coupable comme tout ce qui est en désharmonie avec l'âge et le caractère; et en le considérant il était impossible de l'accuser d'une faute qui eût impliqué la faiblesse ou le manque de dignité.

Raoulx sentit aussitôt se dissiper le violent malaise qui l'avait saisi, et comme en ce moment Lambert le regardait avec assurance et candeur, son impression pénible acheva de se fondre dans une heureuse sérénité.

— Ainsi, dit-il avec un sourire, tu es mon rival et tu me fais fuir... Je te remercie de la confiance!

— Hélas! mon cher Raoulx, répondit Lambert, tu ne peux pas même me savoir gré de cela... je ne t'ai avoué ma pensée secrète que parce que j'avais besoin de toi.

— Encore mieux!

Comme, dans la position où nous sommes placés, un agent de police peut à chaque instant nous faire passer des assemblées de carbonarisme en prison, je ne voudrais pas attendre longtemps une autre occasion d'apercevoir Gilberte... et alors je désire que tu m'en procures les moyens.

— Très bien... Et comment?

— Comme tu voudras... Seulement, que ce soit en secret, sans être vu d'elle ni de personne... et le plus promptement possible.

Raoulx réfléchit un moment. D'abord il chercha dans sa pensée le moyen de satisfaire aux vœux de Lambert, ensuite il balança encore à le proposer. Mais enfin il eut honte de sa faiblesse et répondit :

— Ce que tu me demandes n'est pas impossible.

— Vraiment! s'écria Lambert.

(La suite à demain.)

CLÉMENCE ROBERT.

tout seul l'Hôtel-de-Ville d'assaut. Toutefois il parait que ce tailleur cap'taine adj'dant-major de la garde nationale de Troie en Champagne est plus vantard que méchant, car Barbès, après la déposition, le remercie de l'intérêt qu'il lui a montré en le conduisant à Vincennes, lorsqu'à la dérobée, il lui serra la main en lui disant : « Pauvre victime du peuple, vous sortez à peine de prison et voilà que vous y rentrez déjà. » Raspail joint ses félicitations à celles de Barbès, et le tailleur cap'taine adjudant-major, d'abord confus et désorienté, prend son parti et à l'air de se dire à part lui : bahl quand même on dira que je suis républicain, je m'en moque, j'estime ces gens là, moi.

Après d'autres dépositions insignifiantes, on appelle Rondeau, représentant, espèce de rustre qui n'a pas encore digéré son désappointement du 15 mai, lorsqu'il s'est cru obligé de retourner à Montargis, et qui se venge en accusant Degré de fainéant et d'ivrognerie, ce qui est une calomnie indigne pour qui connaît ce jeune artiste.

C'est le tour du citoyen directeur de la sûreté générale. Celui-là s'en donne à cœur joie sur Blanqui; c'est son métier, il révèle que, le 15 mai, on avait donné l'ordre d'arrêter Blanqui, Flotte et Lacambre.

Blanqui, dans son coin, le guette du coin de l'œil, et, lorsque le chef de mouchards a parlé, il se lève, le somme d'administrer une seule preuve, le pousse et l'accule, le force à convenir qu'il n'a fait que des suppositions, des hypothèses injustifiables, et que tout son échafaudage n'a aucun fondement.

Le citoyen Lequoï, autre témoin, est un des 4,000 braves qui se sont précipités à la baïonnette sur Sobrier, qui avait un pistolet.... dans sa poche. Vient ensuite le citoyen Goyon, colonel du 2^{me} dragons; il a des croix pendues au cou, d'autres accrochées sur la poitrine; on dirait un reliquaire ambulante. Il a aussi sauvé la patrie; car, à la tête de son régiment, il a enfoncé et mis en fuite quinze hommes sur le pont Notre-Dame, et fait garder le terrible Sobrier dans la caserne du quai d'Orsay, par deux sous-officiers ayant le pistolet au poing et qui, suivant l'expression de Blanqui, devaient assassiner le prisonnier à la moindre collision dans la capitale. Sobrier ajoute que, pendant un quart d'heure, on lui a tenu un pistolet sur chaque tempe, devant le régiment en bataille. Cet incident cause une pénible impression dans l'auditoire.

On passe à l'audition des témoins qui doivent charger Raspail; mais, au lieu d'aggraver la position du prévenu, ils ne font que confirmer ce qu'il a dit lui-même.

Décidément l'accusation tombe, ainsi que je vous le disais ce matin. On ne sait pas comment Baroche va se tirer de là.

A demain.

Bourges, 17 mars.

Je sors de la prison, j'ai déjeuné avec Flotte et Blanqui; j'ai pu apprécier toute l'intelligence et la haute portée de vue de ce dernier; j'ai mesuré une fois de plus la profondeur des calomnies des réactionnaires, calomnies fondées sur des hypothèses que rien ne justifie.

La douceur de Blanqui et le calme de son âme font un grand contraste avec le portrait qu'on en donne. Comment ses amis ont-ils pu croire un instant aux calomnies infâmes des royalistes et oublier en un seul jour onze années de lutte et de cachot.

Je me suis senti saisi d'un profond respect pour une si grande infortune! Patience, me suis-je dit, et bientôt ce dévouement héroïque, si rudement éprouvé par l'injustice des hommes, trouvera sa récompense dans le retour de ses frères égarés!

Au contact de cette volonté fermée, mêlée à une résignation sans bornes, j'ai senti mon courage puiser de nouvelles forces, et mon amour de l'humanité se développer encore.

On est venu nous annoncer que l'audience allait commencer, qu'il fallait me retirer. Blanqui m'a pris la main: la serrant avec effusion, il m'a conjuré de bien porter aux Lyonnais le témoignage de son affectueux dévouement. Flotte m'a parlé de ses amis; puis nous nous sommes quittés.

La séance d'aujourd'hui n'a offert que des faits déjà connus. Ce procès commence à se traîner. Il n'y a rien de sérieux, le corps du délit manque totalement; on ne sait où le prendre. On dit: L'invasion de l'Assemblée! mais 10 mille citoyens entrés, tous les témoins viennent dire qu'ils ont pénétré dans la salle eux aussi et on ne les poursuit pas. Pourquoi poursuivre Raspail, Sobrier, etc., plutôt que d'autres, cela n'est pas soutenable, en vérité.

Aujourd'hui, Raspail a demandé au président de me laisser entrer dans sa cellule; j'espère qu'il l'obtiendra et que demain nous pourrions passer la soirée ensemble; car c'est dimanche, et il y aura vacance à la haute-cour.

Salut et fraternité, G.

PROCES DE LA HAUTE-COUR DE BOURGES.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN BÉRANGER.

Audience du 17 mars.

Des ventouses ont été pratiquées au plafond de l'enceinte, pour porter de l'air aux jurés qui en réclamaient avec instance, et à qui toutes les fenêtres ouvertes ne suffisaient pas.

A dix heures trois quarts les accusés sont introduits. Barbès serre cordialement la main à Me Baud, comme pour le féliciter de ses énergiques efforts à l'audience d'hier pour justifier Sobrier. — Martin Bernard est mandé près du citoyen Boissy qui le réclame dans une tribune haute.

Le fidèle gendarme de Raspail, qui lui avait été retiré hier lui est rendu. Raspail paraît satisfait.

Des témoins entendus demandent à se retirer.

Dandurand est rappelé, et donne des explications qui concernent

Villain.

Moulineau, cocher, rue de la Charbonnerie, 4, à la Chapelle-St-Denis. — J'ai été pris pour conduire Raspail et autres à l'Hôtel-de-Ville; nous rencontrâmes de la garde nationale. Ces messieurs dirent alors de les conduire au pont d'Arcole où ils mirent pied à terre. Nous avions trouvé ces gardes nationaux vers l'Institut. Au pont Neuf, les gardes nationaux se dirigèrent sur l'Hôtel-de-Ville.

Le président. — Auriez-vous pu entrer dans une de ces rues? — R. J'aurais pu passer. On ne me donna pas l'ordre de prendre l'une de ces rues, mais d'aller près le pont d'Arcole.

J'ai vu remettre près du pont d'Arcole un papier à Raspail. Alors on se dirigea du côté de l'Archevêché. Dans le trajet, on discuta si on devait aller à l'Hôtel-de-Ville.

Raspail. — Le témoin a fait deux dépositions différentes, par conséquent il n'en doit rien rester.

Si j'avais voulu aller à l'Hôtel-de-Ville je le dirais. Je n'aurais pu avoir que les mêmes intentions qui m'avaient conduit à l'Assemblée nationale, celle d'empêcher l'effusion de sang, de diriger avec modération la foule qui se pressait.

Le procureur-général. — Pourriez-vous, citoyen Raspail, indiquer la personne qui était avec vous dans le cabriolet?

Raspail. — Vous le savez mieux que moi; c'était sans doute un des vôtres.

Le procureur-général. — Comment! vous ne connaissez pas celui qui était dans l'intérieur?

Raspail. — Je me garderais bien de le nommer; je n'ai jamais été dénonciateur. A moins que vous ne preniez l'engagement de ne pas le faire arrêter...

Dejouy, avocat. — Près de la place de Bourgogne, où il y avait beaucoup de monde on me dit que Barbès était à la tribune; je dis donc au président qu'il n'y avait pas plus de 3000 hommes; qu'il était facile de les repousser avec quelques mesures énergiques.

Je vis, à la suite de la dissolution de l'Assemblée, le citoyen Raspail renverser dans son cabriolet, eau.

Près du pont Neuf, sur un signe Raspail, le cabriolet fendit le quai.

Au mois d'août, à l'occasion de l'affaire de Blanc et Caussidière, le cit. Allard me dit: J'ai vu Raspail, un jeune homme a jeté un papier dans sa voiture.

La rue Dauphine était barrée, le pont Neuf ne l'était pas, le pont St-Michel était entièrement libre.

Ce n'était que des curieux qui encombraient.

Allard, employé rue du Faubourg-du-Temple, 46. — Je vis arrêter au pont d'Arcole un cabriolet dans lequel était Raspail. J'ai vu quelqu'un lui parler, avec un papier. J'ai plus tard reconnu Barbès, arrivant de l'Hôtel-de-Ville.

Steff, cocher, rue du Château, 6, à Plaisance. — Trois personnes sont montées dans mon cabriolet, sur la place Maubert; il y avait Raspail. On cria: vive Raspail! On me dit de suivre tout droit, nous passâmes au Panthéon et nous sommes allés rue des Francs-Bourgeois.

Perrée représentant, rue des Jeûneurs. — J'ai vu Quentin, le 15 mai, très-animé, entrant par violence; il avait soutenu une latte avec les gardiens.

Quentin. — A une heure cinq minutes je n'étais pas à l'Assemblée. Lorsque j'y arrivai, elle était complètement envahie. Mon état de santé ne me permettait pas d'enfoncer une porte.

Quentin allait souvent dans la salle des Pas-Perdu; mais il ne devait pas entrer dans le couloir.

Quentin veut combattre la déposition du cit. Perrée. Me Guillot, son avocat, trouve inutiles les explications de son client.

Pascal Duprat, représentant du peuple. — Après l'envahissement, j'ai entendu des paroles menaçantes contre le cit. Lacordaire.

Quentin me dit: Nous sommes là pour exercer nos droits.

J'affirme qu'il n'a pas été dit ces mots qui ont été reproduits, à l'occasion de l'impôt sur les riches: sur l'infâme ville de Paris; non, deux heures de pillage.

Raspail persiste pour que les sténographes n'oublient pas qu'il n'a jamais été dit de lever un impôt sur l'infâme ville de Paris ainsi que deux heures de pillage.

Du banc des rédacteurs: Cette recommandation est inutile.

Barral, répétiteur de chimie à l'école polytechnique.

J'ai aidé à arrêter Quentin; il me remit des pistolets; c'était au Luxembourg; il prétendait avoir sauvé la vie au citoyen Lamartine, il demandait du lait, il était très-échauffé.

Quentin disait en venant au Luxembourg qu'il venait au nom du Peuple. J'engageai à ne point leur faire de mal.

François Arago, représentant, ancien membre du pouvoir exécutif.

Le 15 mars a eu lieu à l'occasion d'une question des bonnets à poil de la garde nationale. Un avocat à la cour de cassation cria: A bas Ledru-Rollin! Des délégués de la garde nationale vinrent à l'Hôtel-de-Ville. Le lendemain, des manifestations contraires eurent lieu. Le 17 avril, je ne devais pas me rendre à l'Hôtel-de-Ville, pas plus que le citoyen Ledru-Rollin. Cependant je m'y rendis et j'y demeurai. Je m'éloignai plus tard, il fut convenu que je serais prévenu par trois coups de canon. Plus tard je reçus du citoyen Buechez l'ordre de faire battre le rappel; ensuite un ordre contraire me vint de l'intendance militaire.

Je me rendis à la place des Vosges.

La garde nationale s'est montrée pleine de zèle.

Le gouvernement, craignant qu'on ne voulût lui arracher des concessions ne se rendit pas à l'Hôtel-de-Ville.

Le gouvernement provisoire n'avait aucune espèce de police. Le citoyen Ledru-Rollin en avait une fort mal faite.

Quant à moi, je n'ai eu aucune police quelconque.

J'ai entendu dire que dans la séance du 15 avril des délégués avaient été violents.

La manifestation du 16 avril devait exercer une impression sur le gouvernement provisoire; on avait des craintes vives. Le soir, le citoyen Ledru-Rollin nous lisait un résumé de ce qui s'était dit dans les clubs.

Le 15 mai, l'Assemblée était envahie. On vint me dire qu'un individu tenait de mauvais propos à la garde nationale; c'était Quentin qui disait qu'il venait au nom du gouvernement provisoire, pour prendre possession du Luxembourg. Je le fis arrêter.

Quentin me dit que je me repentirais de l'avoir fait arrêter; qu'il avait rendu de grands services à l'Assemblée; qu'il avait sauvé la vie au citoyen Lamartine.

Je vis le lendemain des pistolets. — Cependant le citoyen Banal m'a dit qu'il les avait pris en les arrêtant.

Le citoyen Courtais avait près de lui le colonel Saisset, que nous crûmes devoir destituer et faire arrêter.

Quentin nie avoir menacé le citoyen Arago. Il a un de ces caractères, dit-il, que nous honorons trop en France.

Léclancher, conseil de Villain. — Le cit. Arago a-t-il donné au colonel Goyon, des ordres tellement sévères, qu'à la moindre tentative de délivrance de Sobrier on dut livrer un cadavre. — R. Les précautions ont été prises par le colonel, de son chef.

Le citoyen Caussidière fit remettre 400 fusils; il était à craindre que Caussidière le fit délivrer.

J'ai pu dire au colonel de Goyon: Vous en répondez sur votre tête; c'était une plaisanterie.

L'avertissement de Villain, c'est une plaisanterie atroce.

Le cit. Arago. — Il n'y a rien-là d'atroce. — Les papiers de Sobrier étaient inoffensifs.

Sobrier. — J'ai pardonné au citoyen de Goyon, comme Jésus-Christ a pardonné à ses bourreaux. — (Il n'a pas besoin de votre pardon, s'écrie un juré.)

Les républicains n'ont pas de haine. Je savais que je serais victime d'une cause sainte.

Je ne parle ici que pour le pays; vous en faites partie, citoyens jurés, et je parle devant vous sans vouloir me défendre.

Le gouvernement s'engage dans une voie de violence et nous serons victimes pour le sauver.

Vos amis, citoyen procureur général, sont venus demander notre protection.

Le procureur général. — Lesquels, nommez les?

Sobrier. — Des magistrats, des royalistes. (Grande rumeur.)

L'audience, suspendue à deux heures et demie, est reprise à trois heures trois quarts.

Le citoyen Arago (François), rappelé, dit: Il est aisé de blâmer après l'événement. Nous avions pris des précautions, Caussidière avait reçu des ordres, mais il ne les exécutait pas. — On avait décidé qu'on ferait arrêter Blanqui, le citoyen Lamartine seul n'avait pas signé.

Albert. — Pardon, citoyen Arago, je n'avais pas signé.

Le citoyen Arago. — Caussidière faisait suivre Blanqui; mais on nous objecta que la manifestation était si belle, qu'il ne fallait pas la dénaturer.

C'est sur les rapports du citoyen Ledru-Rollin, à l'occasion du cours de Blanqui, que l'ordre fut arrêté en conseil de s'assurer de Blanqui.

S'il n'était pas auteur des discours violents, il ne les avait pas assez combattus.

Le président. — Quelle conduite a tenue le citoyen Courtais?

Le citoyen Arago. — Le citoyen Courtais aurait commis une faute en ne massant pas ses troupes vers le pont National; c'est une faute militaire. En massant ses troupes, dans mon opinion, l'Assemblée n'aurait pas été envahie.

Il y avait autour de nous des gens qui ne nous secondaient pas, notamment Saysset. Le citoyen Guinard le protégeait.

Blanqui. — C'est décidément un procès de tendance.

Le président. — Il n'y a de procès de tendance, que lorsqu'il n'y a plus de corps de délit; or, ici il y a l'envahissement du 15 mai.

Blanqui. — C'est bien un procès de tendance. Il y a des abîmes de différences entre les différentes époques; il n'y a aucune analogie entre les deux situations.

On pourrait encore se prévaloir contre moi de ce que j'ai fait sous Louis-Philippe.

Le citoyen Arago vous a révélé que le 21 avril on avait lancé contre moi un mandat d'arrestation.

Le citoyen Arago a donné de confiance son consentement. La fête à l'occasion de laquelle cet ordre avait été donné, s'est passée avec le plus grand enthousiasme; mon nom n'a pas été prononcé.

On était sous le coup d'une aversion contre moi. Le citoyen Arago fait allusion à des projets de vengeance que j'aurais eus contre des membres du gouvernement provisoire.

Mon club était le seul de Paris où se réunissaient toutes les opinions.

Le citoyen Arago. — Le mandat avait été lancé sur un rapport de Caussidière.

Blanqui. — Mais si Caussidière n'était pas en fuite, il serait mon coaccusé.

Ainsi n'y a-t-il pas un abîme entre ce qui s'est passé le 16 avril et les événements du 15 mai. C'est en prévision des faits qui pourraient avoir lieu qu'un mandat avait été lancé. Les préventions qui existaient contre moi venaient de rivalités personnelles, étaient la cause des mesures provoquées contre moi.

Le cit. Arago. Nous nous étions divisés nos attributions; je m'occupais pas de police, pas plus que le cit. Lamartine; c'était le cit. Ledru-Rollin et Caussidière, seuls, qui nous faisaient un rapport.

Les vrais républicains sont unis, et ceux qui voudraient renverser la République nous trouveraient tous en face.

Le cit. Arago. — Le 25 avril, la classe la plus pauvre, le faubourg St-Antoine était avec nous.

Bertonnet, armurier, passage Choiseul, 56. — J'ai vu les pistolets de Quentin; ils étaient chargés depuis peu de temps; la poudre n'était pas oxydée.

Frich, capitaine de garde mobile, à Rennes. — Le cit. Courtais me dit de laisser entrer les représentants, les délégués des départements et les délégués des clubs.

L'ordre de remettre la bayonnette dans le fourreau a excité l'étonnement.

Des envahisseurs disaient que le général Courtais trompait, qu'il trahissait.

J'ai remarqué des individus, notamment un nommé Rossignol, qui excitait.

Raspail. — Je ne comprends pas que ces agents provocateurs, et en voilà trois qu'on signale, un notamment qui avait eu un billet du cit. Crémieux, n'aient pas été poursuivis.

Le procureur. — Est-ce que vous supposeriez que le cit. Crémieux aurait payé des agents provocateurs?

Paradon, propriétaire à Passy, a entendu Lager lui dire: Ça sent la poudre.

Mouzon, couvreur à Auteuil. — Le 15 mai, Lager me dit qu'on avait mis à la porte l'Assemblée, que les représentants étaient nos valets, qu'on avait nommé un deuxième gouvernement provisoire.

Je dis que je ne voudrais pas marcher avec un chef qui avait tenu un pareil langage.

Bellier, restaurateur à Auteuil. — Mouzon m'a répété ce que lui avait dit Lager. — Lager répéta les mêmes faits devant moi; il paraissait ému. On le menaça de le fusiller.

François Quessard, professeur à l'école des chartes, à Passy. — Il avait gagné l'estime et la confiance à Passy.

Le 15 mai, j'entendis l'envahissement, j'en apportai la nouvelle à Passy. On nous donna le nom des personnes qui composait le gouvernement provisoire.

Larger arriva et dit: On organise un gouvernement provisoire (il portait des listes); personne n'est disposé à Paris à faire résistance. — On prit des armes. Larger vint en uniforme avec nous. Je fus fiché. — Le soir, Larger me demanda une explication. Il annonça alors qu'il voulait rétablir l'ordre.

Le cit. Lebreton vint, à l'occasion de ma déposition, crier contre ceux qui désapprouvaient la manifestation de son innocence.

Larger, pour s'excuser, dit qu'il avait jeté deux fois Blanqui hors de la tribune.

Cette déposition est suivie d'une profonde impression.

Larger: Je ne m'en repens pas. — Quant à la provocation, je ne la nie pas; mais ce sera pour plus tard.

Le président. — Ce que vous venez de dire, Larger, paraît être une provocation contre un témoin. La justice aura les yeux sur vous.

Depuis quelque temps, ajoute le témoin, Larger avait des apparences fâcheuses; il allait à Paris, chez Sobrier, avec des personnes suspectes.

Larger. — Je dois dire que le témoin m'avoua qu'il tournait au National. Je lui dis: Moi, c'est la Réforme que je veux.

Ainsi qu'il nous l'avait promis, notre ami Laviron, accusé du 15 mai, réfugié à Genève, nous adresse une série de lettres destinées au président de la haute-cour. Nous publions ci dessous la première:

Au citoyen Président de la Haute-Cour de justice, siégeant à Bourges.

« Citoyen président,

« Lorsque je me suis vu, à mon grand étonnement, impliqué dans la prétendue conspiration du 15 mai, ma première impression a été un sentiment de fierté, en pensant que les éternels ennemis du Peuple m'avaient jugé digne d'être associé dans une commune accusation aux

nobles victimes offertes à la vengeance des royalistes; et si pour me soustraire aux rigueurs arbitraires d'une détermination préventive dont rien ne pouvait faire prévoir le terme, j'ai jugé à propos de quitter la France, je n'ai jamais eu la pensée de me soustraire à l'action régulière des lois de mon pays. Aussi je me suis arrêté sur la terre hospitalière de la république de Genève, avec la ferme résolution de me présenter aussitôt que la réaction trouverait convenable de nous appeler à comparaître devant nos juges naturels.

« Au lieu de cela, on a créé une sorte de cour prévôtale composée exclusivement d'hommes représentant les principes que nous combattons depuis 1830. Cependant j'étais encore déterminé à comparaître devant cette juridiction exceptionnelle non pour me défendre, on ne se défend que devant des juges, mais pour rendre, à mes risques et périls, témoignage public aux saintes doctrines qui doivent sauver et régénérer le monde.

« Toutefois, avant d'agir, il m'a semblé convenable de consulter mes amis de Paris. Ils n'ont pas approuvé ma détermination. Alors j'ai cru devoir prendre l'avis du héros de la démocratie moderne, du républicain sans peur et sans reproche; j'ai prié Barbès de me dire positivement ce qu'il ferait à ma place. Cet illustre martyr de la cause du Peuple m'a répondu que je n'étais pas libre de me constituer prisonnier avant de savoir ce que devaient faire nos amis de Londres; car il ne fallait pas que la reddition de l'un figurât comme un blâme jeté sur la nonvenue des autres. J'ai donc attendu leur détermination, et lorsque j'eus acquis la certitude qu'ils ne consentiraient pas à se présenter devant une juridiction exceptionnelle affectant dérisoirement les formes judiciaires, j'ai pensé que je ne pouvais mieux faire que d'aller en Italie servir la cause à laquelle nous avons voué notre existence. En effet, Ferdinand de Naples ou Henri de Bourbon, Windisgrätz ou Changarnier, Radetzki ou Bugeaud, n'est-ce pas tout un pour les démocrates? Je vais donc au-delà des monts combattre les aristocrates de Paris.

« Si vous jugez convenable de me faire part des décisions que vous croirez devoir prendre à mon égard, vous pourrez me les adresser là, avec la certitude que vos communications me trouveront toujours aux premiers rangs de l'armée insurrectionnelle.

« Je ne finirai pas cette lettre sans protester de toute l'indignation de ma conscience contre le tissu de lâches calomnies et d'odieuses mensonges que je viens de lire dans les journaux, sous prétexte d'acte d'accusation.

« Il est très vrai que je me suis trouvé à la chambre pendant la séance du 15 mai. Il est vrai que m'étant aperçu trop tard, hélas! pour en empêcher toutes les conséquences, du piège de police tendu par la réaction, je me suis exposé de ma personne pour empêcher l'exécration boueuse de la fin de juin de se réaliser ce jour-là; mais n'était-ce pas assez de cela pour encourir la haine du parti de l'usure et dans quel but m'attribuer des paroles et des actes évidemment controuvés. Ainsi, par exemple, il est absolument faux qu'il y eût conspiration de ma part et de celle de mes amis. Il est faux que je me sois présenté à la chambre et que j'en aie été expulsé dans la matinée du 15 mai; il est faux que j'y sois entré lorsqu'elle fut envahie, bras dessus bras dessous avec les citoyens qu'on me donne pour complices en ce moment, citoyens que je n'ai vus de ma vie et dont je n'ai connu les noms que par la lecture de l'acte d'accusation.

« Je ne relève que par occasion les paroles plus que romantiques dont le rédacteur de ce honteux factum a jugé à propos de me faire honneur. Ces formes de langage peuvent être dans les habitudes de ce bon monsieur, mais elles ne sont certainement pas dans les miennes, j'en appelle au témoignage de toutes les personnes avec lesquelles j'ai pu me trouver en rapport, dans quelque circonstance que ce puisse être. On me fait tutoyer le citoyen Albert avec accompagnement de jurons formidables. Il est plusieurs impossibilités à cela: d'abord, je n'ai pas aperçu le citoyen Albert ce jour-là, et je n'ai pas l'honneur de le connaître assez particulièrement pour me permettre avec lui ces familiarités de langage; car je me suis trouvé avec lui une ou deux fois tout au plus. Ensuite, je n'ai jamais pu m'habituer à tutoyer personne au monde, à l'exception des camarades de collège que je connais depuis ma première enfance.

« Il faut croire que ce roman diffamatoire aura été composé par quelque littérateur de l'école de la fantaisie, laissé sans emploi en raison de la défaveur publique et de la dureté du temps; cet honnête fabricant de phrases aura voulu gagner consciencieusement son salaire: Un républicain, se sera-t-il dit, un républicain qui porte les épaulettes de capitaine d'artillerie doit nécessairement tutoyer tout le monde, jurer comme un charretier et se conduire à l'avenant; faisons donc de la couleur locale et fabriquons-leur un vrai soudard de mélodrame.

« Je ne vois pas d'autre explication possible de l'existence de cette élucubration monstrueuse dans laquelle l'odieux le dispute continuellement au ridicule.

« J'ai cru, citoyen président, devoir ces explications non pas à vous et à vos collègues, qui avez voulu être nos ennemis; mais au public, qui est notre juge à vous et à moi, à nous tous tant que nous sommes. Soyez persuadés, d'ailleurs, que quelque puisse être la dureté de votre décision à mon égard, je vous ai pardonné d'avance, et que, quoiqu'il arrive, je n'en serai pas moins heureux de vous voir ouvrant enfin les yeux à la justice et à la vérité, reconnaître définitivement les principes dont l'application peut seule faire disparaître de ce monde la plupart des

calamités qui affligent notre malheureuse société.

« Salut et fraternité,
« Gabriel J.-H. LAVIRON,
« Capitaine commandant la 11^e batterie d'artillerie
de la garde nationale de Paris, réfugié à Genève.
« Genève, le 11 mars 1849. »

Assemblée nationale.

Correspondance particulière du **REPUBLICAIN**.

Suite et fin de la séance du 15 mars.

Le citoyen de Lasteyrie constate que c'est par sa désastreuse politique que le gouvernement provisoire a rendu nécessaire l'impôt des 45 centimes.

En parlant sans cesse d'associer le capital et le travail, ce gouvernement avait fait fuir le premier des associés, tandis que l'autre, resté seul, n'a pas plus qu'à se croiser les bras.

Des lors, il a été obligé d'augmenter l'impôt direct dans la proportion de l'accroissement de la misère publique.

Garnier-Pagès prononce un discours apologétique sur la conduite du gouvernement provisoire qui, suivant l'orateur, a sauvé le pays! (Exclamations ironiques.)

Le cit. Garnier-Pagès termine en déclarant qu'il est fort de sa conscience devant Dieu, devant l'Assemblée et devant les hommes. La discussion est renvoyée à demain. La séance est levée.

Les blancs devant le Peuple.

L'Assemblée législative sera-t-elle composée, en grande majorité, de cosaques et de frères ignorants? Le peuple ira-t-il chercher ses mandataires parmi les fils des croisés, les héros du Sonderbund, les vétérans de la chouannerie et de l'armée de Condé, et parmi les disciples d'Escobar? Serait-il donc si âpre au joug, si affriolé de misères et d'ignominies? On serait tenté de le croire, à entendre ces messieurs disposer d'avance des suffrages du Peuple souverain, et les distribuer, par égale part, à leurs amis et connaissances avec l'outrecuidance du crétin satisfait.

Ils se présenteront dans les assemblées électorales, le fouet à la main, bottés, éperonnés comme Louis XIV au parlement disant, non pas tout-à-fait: *L'Etat, c'est moi!* mais *l'ordre c'est moi!* C'est pourquoi, depuis soixante ans, je conspire contre l'ordre social de 1789. C'est pourquoi, pendant vingt-cinq ans, j'ai soufflé le feu de la guerre civile et trahi la patrie en la vendant à l'étranger. C'est pourquoi j'ai armé le Vendéen, et l'ai lancé par centaines de mille, ivre de fanatisme, contre la Révolution. C'est pourquoi j'ai enrégimenté des bandits et des assassins, qui, pendant trois ans, après le 9 thermidor, ont égorgé, massacré, sous le nom de *compagnies de Jésus et du soleil*, les républicains désignés comme *terroristes*. C'est pourquoi j'ai, avec les chouans et les chauffeurs, volé, pillé les diligences et les caisses du trésor public. C'est pourquoi j'ai, en 1814 et 1815, servi de guides aux barbares sur la terre natale, dans le feu et le sang, avec eux. C'est pourquoi, avec trois et quatre Taillons, Trophémy et d'autres honnêtes gens, j'ai exterminé les bonapartistes, les jacobins et les brigands de la Loire. C'est pourquoi, en récompense de tant d'exploits, aussi honnêtes que modérés, j'ai obtenu de la France la lance du Kalmouk sur la gorge, un milliard d'indemnité!

Mes titres, comme défenseur de l'ordre, ajoutera le ci-devant *chevalier du poignard*, sont donc incontestables et incontestés. Chapeau bas! chapeau bas! Gloire—et suffrage—au marquis de Carabas!

Comme défenseur de la famille, nos titres ne sont pas moins sacrés. Voyez plutôt!

Qui alimentait de courtisanes et de favorites les cours de nos rois bien-aimés? moi et les miens. Qui portait le déshonneur et la honte dans le sein des familles? moi et les miens. Qui souillait dans d'immenses orgies les nœuds saints du mariage? moi et les miens. Qui donnait l'exemple de tous les vices et de toutes les impudicités? moi et les miens. Qui faisait de la prostitution dorée un piédestal à l'ambition? moi et les miens. Qui se mettait en chasse pour approvisionner le *parc-aux-cerfs*? moi et les miens. Qui n'a jamais cherché de jouissances que dans les raffinements de l'adultère? moi et les miens. Qui, dernièrement encore, dans l'Assemblée nationale de France, à la face du monde, a voté pour conserver à l'adultère ses privilèges de vote et de suffrages? toujours moi et les miens.

Défenseur de la *propriété*! Ce titre ne m'appartient-il pas exclusivement? La *propriété*, je la défendais en 1789, *unguidus et rostris*, parce qu'elle était miennne, parce que vilains et maudits, les producteurs, les travailleurs, comme on dit aujourd'hui, n'avaient droit à ses fruits qu'après que j'en avais prélevé la meilleure et la plus grosse part. *Seul*, j'étais propriétaire du sol et de ses produits, des bêtes et des hommes. Aussi j'ai défendu *mon bien*, ma chose, jusqu'à la dernière extrémité; je les ai défendus contre l'invasion révolutionnaire des serfs du travail et de la glèbe. La *propriété*, c'est moi; j'en suis le Dieu et le prophète. Travaillez, maîtres, vassaux, labourez, semez, je recueillerai; et, par respect pour *mon droit* de propriétaire, vous mourrez de faim ou vous mangerez l'herbe des champs et le foin des étables. Esclaves! vous êtes, vous, vos femmes et vos enfants, ma *propriété*; vos suffrages m'appartiennent. Humiliez-vous devant le droit du Seigneur. Nous vous donnerons, dans notre haute munificence, ... notre auguste main à baiser. Le bâton, les galères ou la potence à qui se permettra de contester mon titre de *ravisseur*... Je me trompe, de *défenseur* de la *propriété*!

Il se comprend qu'à des arguments aussi péremptoirs, les électeurs, paysans ou ouvriers, n'auront rien à répliquer. La morale, honnête de Sanchez et d'Escobar, l'humanité des néophytes de la très sainte inquisition, votant contre les *rouges*, en faveur du bureau, achèveront la conversion des consciences les plus rebelles. Et l'immense majorité de la nation française, qui veut, dit-on, l'ordre, la famille et la propriété, votera pour les *roués* et les *rouiers*, pour les *compagnons de Jésus* et les dominicains, pour les jésuites et les Croates!

Nous verrons bien!

Antoine SOMMIER, de Lons-le-Saulnier.

BANQUE DU PEUPLE.

Comité de Lyon, rue des Capucins, 6, (ancienne maison de la Banque).

Dimanche 18 mars 1849, au soir.

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Adhérents, | 1,054 |
| Actionnaires non adhérents, | 4 |
| Actions souscrites, | 714 |
| Sommes souscrites, | Fr. 3,570 |
| Reçu | Fr. 1,156 50 |

Les bureaux sont ouverts tous les soirs de 5 à 9 heures. Les dimanches et fêtes, toute la journée du 8 h. du matin à 8 h. du soir.

Incessamment, le comité sera à même de publier une liste des diverses branches d'industries qui ont adhéré à la Banque du Peuple; cette liste comme on pourra le voir sera riche de variétés.

Nouvelles étrangères.

Italie.

Etats sardes. — Les comités de secours organisés pour la défense de Venise recueillent les dons patriotiques qui affluent de toutes les parties de l'Italie.

— La nouvelle de la reprise des hostilités a été accueillie avec plus grand enthousiasme dans toute l'étendue des Etats sardes, particulièrement dans la ville de Gènes, où la jeunesse des écoles a fait remarquer par de patriotiques démonstrations en faveur de la guerre.

Le général Chrzanowski a adressé à l'armée subalpine, à la tête de laquelle il doit entrer en campagne, une proclamation chaleureuse dans laquelle il lui promet le succès. De son côté, le vice-roi Radetzki, dans un ordre du jour à ses fidèles croates, jure par ses cheveux blancs de les conduire à Turin pour y traiter en maître de la paix.

Parme est encombrée d'Autrichiens qui vont se concentrer au Po.

ETATS ROMAINS. — Les troupes napolitaines qui sont échelonnées sur la frontière tiennent les états romains sous la menace permanente d'une invasion. Toutes les communications entre les deux pays sont interrompues. Lorsqu'un habitant de l'un des deux pays s'approche de la limite qui sépare les deux Etats, il est aussitôt arrêté et jugé arbitrairement.

On évalue à 3,000 hommes les forces qui protègent de ce côté la frontière de la République romaine.

Allemagne.

FRANCFORT-SUR-MEIN, 15 mars. — M. de Schmerling a donné sa démission. Il est convaincu que depuis la promulgation de la charte octroyée, tout lien organique entre l'Autriche et l'Allemagne est devenu impossible.

Le discours de M. Welcker a déterminé le gouvernement à demander au cabinet de Berlin s'il acceptait la Constitution ou s'il la refusait.

Une réponse est arrivée, mais on ne sait pas si elle est définitive. On annonce qu'une nouvelle note autrichienne est arrivée.

Nous apprenons de bonne source qu'il est arrivé de Londres une nouvelle dépêche de laquelle il ressort que la reprise des hostilités avec le Danemark devient de plus en plus probable.

VIENNE, 9 mars. — L'arrestation des députés Fischhoff et Rato, produit ici une grande sensation: ils n'ont pas été arrêtés par l'ordre du gouvernement, mais bien du tribunal criminel. Cinq autres députés devaient être arrêtés par l'ordre du gouvernement, mais ils sont parvenus à s'évader.

AUTRICHE. — Les journaux ministériels commencent à réprouver à Windisgrätz la tournure que prennent les affaires de Hongrie. Dans la bataille qui a eu lieu, le 5 mars, près Szolnok, à Czibakhaza, les Autrichiens ont été complètement battus. La *Presse*, journal officiel de Vienne, rapporte qu'après la bataille meurtrière de Kopolna, dans laquelle les Hongrois résistèrent vaillamment, ceux-ci s'étaient retirés en partie vers Abony, tandis qu'un autre détachement hongrois se réunissait à Czibakhaza, où une bataille importante a eu lieu. La brigade impériale Kargest fut obligée de se retirer en deçà de la Theiss. Les Hongrois interceptaient les communications de Szolnok vers Abony. Le point si important de Szolnok est tombé dans les mains des Hongrois. Une grande quantité d'artillerie revint du champ de bataille vers Pesh; et fut transportée dans la citadelle. On a conclu que les impériaux étaient en retraite, ce qui s'est confirmé. Windisgrätz a reculé son quartier général jusqu'à Offen. On le dit blessé légèrement.

L'alliance de la camarilla autrichienne avec la Russie n'a pas soulevé une indignation moins grande en Allemagne que la dissolution de la diète de Krems.

L'inquiétude est à Vienne.

Le Gérant, BUREL.

Lyon. Impr. de Rodanet et comp., rue de l'Archevêché, 5.

LE PEUPLE,

JOURNAL QUOTIDIEN ET HEBDOMADAIRE.

Ce journal compte au nombre de ses collaborateurs des savants, des artistes et des littérateurs. La partie économique et politique est confiée aux soins de P.-J. PROUDHON, représentant du Peuple.

Le journal LE PEUPLE publie tous les lundis un supplément de 4 pages, 16 colonnes. Ce supplément forme une Revue politique, scientifique, artistique, littéraire, bibliographique, agricole, industrielle et commerciale de la semaine.

Ce numéro, format double (32 colonnes), forme une publication séparée et coûte 8 francs par an pour les départements.

LE PEUPLE publie un volume: DÉMONSTRATION DU SOCIALISME OU RÉVOLUTION PAR LE CRÉDIT, par P.-J. PROUDHON.

Un résumé complet et élémentaire des ouvrages du citoyen PROUDHON suivra cette publication.

Conditions de l'abonnement à l'édition quotidienne, avec supplément de quatre pages le lundi:

| | |
|--------------------|---------------|
| Paris et banlieue. | Départements. |
| Un an, 24 fr. | 34 fr. |
| Six mois, 12 | 18 |
| Trois mois, 6 | 9 |

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

| | |
|----------------------|-------|
| Paris: Un an, | 6 fr. |
| Six mois, | 5 |
| Départements: Un an, | 8 |
| Six mois, | 4 |

LE PEUPLE publiera, après LE MONT-SAINT-MICHEL, roman en deux volumes, L'ENFANT DE LA MANUFACTURE, par mistress Trollope.

Tout abonné nouveau pour trois mois recevra en prime les quatre ouvrages suivants:

LE MISÈRE OU LA PÉNITENCE D'UN ROI, par P.-J. Proudhon;

LES MALHUSIENS, par P.-J. Proudhon;

BANQUE DU PEUPLE: Déclaration, Acte de Société, Rapport et Instructions;

UN ANGE SUR LES PLANCHES, roman en deux volumes, par Jean Vertot.

Pour avoir droit à la prime, toute demande d'abonnement doit être adressée franco, accompagnée d'un mandat sur la poste au nom du citoyen L. VASBENTER, administrateur.

LIBRAIRIE DE CHARAVAY FRÈRES.

Quai de l'Hôpital, 99, et Galerie du Grand-Théâtre, 3.

Statuts de la Banque du Peuple 30 c.
Les Malhusiens 5